

## 6 Société et Culture

Rentrée scolaire hier dans les établissements publics conventionnés  
C'est le grand retour en classe

Rentrée des classes dans les établissements publics conventionnés.



Les élèves du cours élémentaire de Gros-bouquet II ont suivi leur première leçon de l'année.

P.M.M

Libreville/Gabon

LES élèves des établissements publics conventionnés du Gabon ont repris, hier, le chemin des salles de classes, après deux mois de vacances. Au même rythme que les écoles françaises,

ces structures scolaires respectent rigoureusement le système éducatif et le calendrier des programmes français. Hier, à notre passage à l'école publique conventionnée de Gros-bouquet II, l'on a pu apercevoir des élèves dans la cours se faisant des grandes accolades. L'heure, en effet, était

aux retrouvailles pour les apprenants et le corps enseignant, heureux de se retrouver après une longue période de repos. A l'idée de découvrir leur premier cours de l'année scolaire, c'est très enthousiastes que les tout-petits ont regagné tranquillement leurs salles de classe. Les

quelques élèves présents du cours élémentaire (CE) ont, pour leur part, eu droit à un poème portant essentiellement sur le thème de la rentrée des classes. Une sorte de mise...en condition.

« Le jour tant attendu est arrivé. Les enseignants sont à leurs postes. Tout se passe bien. Les élèves

sont là, Il y en a quelques-uns qui sont encore en voyage mais qui vont nous rejoindre bientôt. Certains sont encore fatigués parce qu'ils n'ont pas repris le rythme de l'école », a indiqué Simon Bioulès, directeur de l'école publique conventionnée Gros-bouquet II. Dans cet établissement, comme aux Charbon-

nages, à Owendo et Gros-bouquet I, l'ambiance était la même à notre passage hier. Le début des cours est effectif. Les enseignants et les responsables hiérarchiques rencontrés sur place se disent prêts. L'année académique 2018-2019 a donc bien démarré dans ces structures scolaires.

## Les écoles publiques conventionnées ont perdu leur lustre d'antan

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

LE collectif des parents d'élèves l'avaient déjà mis sur la place publique il y a quelques mois. La visite effectuée en leur sein, vendredi dernier, par le ministre d'Etat à l'Éducation nationale, Francis Nkea Nzigue, n'a fait

qu'accentuer ce constat : les écoles publiques conventionnées (EPC) ont beaucoup perdu de leur lustre d'antan. Naguère des modèles en matière d'enseignement, après les établissements confessionnels, les EPC sont désormais minées par divers maux. A l'EPC des Charbonnages, c'est le manque d'eau qui est décrié. A Gros-Bouquet 1, les problèmes enregistrés

pourraient obérer la sérénité des cours cette année. Les lieux d'aisance sont insalubres et défectueux, le terrain de jeu est à réhabiliter... Il faut dire que les conditions d'enseignement et d'entretien des bâtiments des EPC de Libreville se sont dégradées au fil de ces dernières années. Et la réalité est bien loin d'être positive à l'occasion de cette rentrée scolaire

2018/2019.

Si pour André Estelle, enseignante à l'école publique conventionnée de Gros-Bouquet 1, l'aménagement, entre autres, des classes et d'espaces de jeux à la maternelle se pose avec acuité, les parents d'élèves, eux, disent encore observer l'évolution des choses pour le moment. Ceci, après avoir lancé, pendant les vacances scolaires, une péti-

tion ayant recueilli plus d'un millier de signatures, pour protester contre l'augmentation des frais d'écologie et la gestion de l'Association pour la promotion des écoles publiques conventionnées (Apepc). "Comme il s'agit du premier jour de la rentrée, nous prenons encore le pouls. Nous nous laissons une petite semaine, afin de prendre connaissance, entre autres, des

différents courriers et bâtir une réaction dans les prochains jours. Mais ce qui nous préoccupe le plus en ce moment, c'est l'état des salles de classe où vont étudier nos enfants. Aucun changement n'a été opéré. Les travaux auraient dû être faits pendant la période des vacances. Et là, les élèves reviennent dans les mêmes conditions", s'est exprimé l'un des parents d'élève, hier matin.

## Échange de compétences/Début de la 5e édition des "Sambas professionnels"

## Les ateliers commencent aujourd'hui

Rudy HOMBENET ANVINGUI

Libreville/Gabon

L'ACTE 5 des "Sambas professionnels" commence véritablement ce matin au complexe scolaire Michel Dirat sis au Centre-ville de Libreville.

Dans la perspective de l'ouverture officielle de cette édition, une conférence de presse a été organisée hier matin au sein de cet établissement. Autour de l'initiatrice de cet événement, Josiane Matene Delongueur, se trouvaient les spécialistes qui entretiendront les participants, pen-



Sept ateliers thématiques rythmeront les échanges au cours de la 5e édition des Sambas professionnels qui commence aujourd'hui à Michel Dirat.

dant une semaine, sur divers sujets du champ. Le plus illustre d'entre eux est sans conteste Manu Dibango, saxophoniste et grande figure de la culture mondiale, également par-

rain de l'édition. Dans sa communication, la présidente de ce réseau est revenue sur l'objectif visé par ces échanges de compétences prévues pour durer jusqu'au 8 septem-

bre. Contrairement aux précédentes éditions, l'accent sera mis sur le développement personnel et le leadership. "Cet atelier sera obligatoire pour l'ensemble de nos participants", dira-t-

elle.

A cette occasion, la quinzaine de professionnels de renom ayant fait le déplacement de Libreville a été présentée au public. Manu Dibango, comme les autres,

partagera ses expériences quotidiennes dans son domaine d'activité avec les 140 personnes inscrites, qui s'enrichiront ainsi de son expertise.

En atelier, les discussions porteront sur sept thématiques : l'audiovisuel et la réalisation, le développement personnel et le leadership, les médias, les sports et la production, comment réussir sa communication à l'ère du numérique ? Comment créer et réussir votre petite entreprise ? La culture et l'enjeu du développement ainsi que la reconversion sportive.

## Communiqué du ministre de la Communication et de l'Économie numérique

DEPUIS quelques mois, certains médias excellent dans la diffusion des émissions télé-réalité et des clips musicaux dont les contenus heurtent la sensibilité des populations notamment des plus jeunes.

Le ministre d'Etat, ministre de la Communication et de l'Économie numérique, conscient du rôle de

l'Etat, dont l'essence est d'éduquer ses citoyens, notamment en leur inculquant des valeurs morales, et soucieux de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, ne peut rester insensible devant ce qui s'apparente aujourd'hui à une opération de dépravation généralisée des mœurs. Aussi, le ministre d'Etat, ministre

de la Communication et de l'Économie numérique, tient-il à rappeler, non seulement aux responsables des médias de service public, placés sous sa tutelle technique, mais aussi à ceux des médias privés, que l'atteinte aux bonnes mœurs est un délit puni par le Code pénal, en son article 212, de la peine d'emprisonne-

ment de deux mois à deux ans, et d'une amende de 24.000 à 500.000 F.CFA.

Le ministre d'Etat, ministre de la Communication et de l'Économie numérique, invite donc tous ces différents médias à la stricte observation de l'obligation de protection de l'enfance et de l'adolescence, qui leur est faite

par les règles d'éthique et de déontologie d'une part, d'autre part au respect scrupuleux de la disposition du Code pénal citée ci-dessus, ainsi que de nos valeurs traditionnelles, qui font de la pudeur et de l'honneur des vecteurs cardinaux de bonne moralité de notre société.